

Affiche
6 juin 2016



PRIME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES **CONSOLIDER LE POUVOIR D'ACHAT !**

RAPPEL :

la prime de participation,
c'est 6% du Résultat Opérationnel Courant (R.O.C)
+ un supplément exceptionnel de 13 millions obtenus par FO
soit une moyenne de 650 euros par salarié en 2015.

**FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE UN MEILLEUR TAUX DE
CALCUL ET UN VRAI ACCORD POUR QUE LA PARTICIPATION
AUX BÉNÉFICES NE DÉPENDE PAS D'UN SUPPLÉMENT
NÉGOCIÉ CHAQUE ANNÉE.**

> La Direction nous a fait les propositions suivantes :

- 6% pour l'année 2016 - 6,10% pour l'année 2017 - 6,20 % pour l'année 2018

Avec un pourcentage supérieur si le montant du R.O.C progresse :

Si R.O.C +10 %/ N-1 => 6,50 %

Si R.O.C +15 %/ N-1 => 7 %

Si R.O.C +20 %/ N-1 => 7,50 %

C'EST UN PREMIER PAS... MAIS C'EST INSUFFISANT !

FO MAINTIENT SES REVENDICATIONS

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

PROCHAINE RÉUNION LE 20 JUIN

OBJECTIF FO : CONSOLIDER LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS !